

Utopiades 2019
Journée de séminaire et de débats
Le Cœur d'îlot
« motif métropolitain » et « objet transitionnel »
Programmation urbaine et projets architecturaux à Saint-Nazaire

Jeudi 28 mars 2019
organisé par l'UE81-101, Utopies métropolitaines, Master 1-2, ENSANantes, 2019
dans le cadre d'une convention passée avec l'ADDRN (Agence d'urbanisme de la région nazérienne)
et la ville de Saint-Nazaire



Titre et argument

Le cœur d'îlot désigne une « **forme urbaine** » typique, qui appartient de fait au vocabulaire classique de la "typo-morpho des années post-modernes", et dont l'emblème est peut-être l'architecture de la reconstruction. Nous aimerions explorer comment et en quoi il pourrait désigner un « **motif métropolitain** » – une forme qui est moins forme au sens stylistique ou géométrique du terme, qu'au sens où elle est capable de *motiver* des fonctions, des usages ou des représentations propres à la vie *métropolitaine* contemporaine. Davantage, on explorera comment elle pourrait désigner un « **objet transitionnel** » – un objet urbain à densifier sans doute, "morceau de ville " comme on disait tantôt, mais surtout un objet dont la mutation est susceptible de porter concrètement ce que depuis peu on appelle la "transition écologique".

Le cœur, c'est du moins ce qui fait vivre. Le cœur d'îlot, c'est donc l'ensemble des conditions qui font vivre l'îlot, le quartier, le territoire métropolitain : conditions biologiques ou fonctionnelles (énergies, sols, mobilités...), mais aussi conditions relationnelles ou sociales (espaces publics privés collectifs ou communs), ou encore conditions esthétiques et perceptives (réhabilitation historique et contemporaine)

Du type urbain au motif métropolitain. Des enjeux patrimoniaux de restauration à ceux, non moins patrimoniaux, d'activation. Du mot d'ordre abstrait de la transition écologique à celui, concret, de l'objet transitionnel... C'est à croiser ces différents sens, à partir de points de vue disciplinaires contrastés, que sera consacrée cette journée.

Lieu et date

LIFE, Saint-Nazaire.
Jeudi 28 mars 2019. 9.00 –18.00

Principe

Entre le colloque, la schubertiade et le match d'improvisation, ces huitièmes « utopiades » devraient être l'occasion, dans le temps d'une journée de travail, d'**exposer**, de **confronter** et d'**hybrider** un corpus de propositions utopiques issues de disciplines ou de pratiques contrastées.

- Les **exposés** seront brefs et toucheront des domaines et des problématiques de départ contrastées : philosophie, architecture, agriculture, mobilités, art contemporain, ...
- Les **confrontations** rapprocheront deux postures distinctes : la posture analytique et la posture projectuelle.
- Les **hybridations** réintroduiront la question de l'articulation entre plusieurs échelles (d'espaces, d'usages ou de temps), au cours des débats et ateliers qui seront consacrés à croiser les arguments des duettistes pour inventer des programmes inédits,.

Contexte

Ces "utopiades" s'inscrivent dans le cadre d'une unité d'enseignement de projet urbain et territorial (master 1 et 2) intitulée « Utopies métropolitaines ». Elle investit cette année un transect nord-sud dans l'agglomération nazérienne menant de l'échangeur de Certé (entrée de ville) à la Plage du Grand Traict (ouverture océanique).

L'enjeu pragmatique est de produire un ensemble **d'utopies réalistes** – à bref, moyen et long terme – le long de ce transect territorial et d'y développer plus singulièrement **des visions prospectives** sur 8 sites particuliers (pour moitié urbains pour moitié péri-urbains) qui puissent avoir des effets sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Enjeux, thèmes et règles du jeu

L'enjeu pédagogique de cet enseignement est de faire monter simultanément programmes et projets à trois échelles qui seront successivement abordées :

- celle de la métropole (tout le transect comme figure du territoire de la Métropole),
- celle de la ville (un secteur d'échelle urbaine sur un grand axe majeur à réhabiliter),
- celle de l'architecture (un cœur d'îlot ancien ou un programme nouveau sur ce grand axe, à l'articulation entre espaces publics, collectifs et privés.

Nouvelles mobilités, densifications différentielles, reconversions architecturales, rapports public / privé, naturalisations actives sont des thèmes de référence, entre lesquels chacun doit inventer son projet et son programme.

Trois règles du jeu sont proposées.

1. A chaque échelle, le projet dessiné doit être motivé par une « **utopie programmatique** ».
2. Le programme doit être « **hybride** » (mêler des dimensions hétérogènes, fonctionnelles, sociales, sensibles).
3. L'utopie doit être « **réaliste** » (et non seulement fantastique ou fictionnelle) !

Comment ?

C'est à *se mettre en situation d'invention programmatique* que ces utopiades sont consacrées.

Public

Organisée par l'école d'architecture de Nantes, cette journée est ouverte, outre le groupe d'une vingtaine d'étudiants, aux élus et à tous les acteurs du territoire concerné, aux chercheurs ou enseignants des écoles et à toute personne extérieure intéressée. Elle bénéficiera de la présence de répondants extérieurs et autres partenaires du workshop.

Programme

8.45. Accueil au LIFE

9.15

Introduction

(Pascal Amphoux)

Utopiade 1. Où la problématique des cœurs d'îlot sera posée en termes architecturaux et urbains. Où seront explorées les potentialités naturelles, sociales et sensibles du motif métropolitain

9.30. **FRANÇOIS GREThER**, architecte grand prix de l'urbainsme 2012, Paris

Profondeur de l'îlot et enjeux urbains contemporains

Nouvelles formes de vie collective et potentiel de naturation

9.50. **MARC BOIXEL**, architecte associé de l'agence Garo-Boixel architectes

Trois réalisations d'îlot urbain

La limite, le programme et le rapport au sol

10.10. Débat. Hybridations programmatiques 1

Animation : groupes 1 et 2

Utopiade 2. Où seront mises en débat de nouveaux modes d'habiter et de se déplacer. Et où l'on examinera comment recomposer les rapports entre espace privé, espace commun et espace public

10.50. **BENOÎT MOLINEAUX**, physicien, Secrétaire général de la Coopérative d'habitation Equilibre, Genève

De la coopérative d'habitants à la coopérative de quartier

De l'hybridation des modes d'habiter avec l'alimentation, l'assainissement, les mobilités...

11.10. **MIREILLE APEL-MULLER**, directrice IVM Vedecom, Paris

Par chez soi en cœur d'îlot

Passages et hyper-lieux mobiles

11.30. Débat. Hybridations programmatiques 2,

Animation : groupes 3 et 4

12.10

Pause Buffet

Utopiade 3. Où l'on pourra discuter des potentialités de nouvelles formes juridiques pour faciliter la naissance de tiers-lieu ou d'espaces communs. Où s'hybrideront étonnamment "droit souple" et "objets transitionnels", design juridique et conseil architectural, l'expert et le fou du roi.

14.00. **VIOLAINE HACKER**, juriste, consultante en Legal Design & Soft Law, Paris

Soft Law

Innovation collaborative, tiers lieux et communs urbains

14.20. **BRUNO PLISSON**, architecte conseil, Nantes

Expert ou fou du roi ?

Des objets transitionnels pour des espaces d'étonnement...

14.40. Débat. Hybridations programmatiques 3

Animation : groupes 5 et 6

Utopiades 4. Récits du lieu et improvisations programmatiques

15.20 Introduction à la session, suivie d'une forme de match d'improvisation entre intervenants, étudiants, enseignants et public pour imaginer et produire des utopies programmatiques.

Atelier 1. Groupes 1 et 2. Un rapporteur extérieur + un rapporteur étudiant

Atelier 2. Groupes 3 et 4. Un rapporteur extérieur + un rapporteur étudiant

Atelier 3. Groupes 5 et 6. *Ibidem*. Atelier 4. Groupes 7 et 8. *Ibidem*

17.00

Séance plénière finale

17.00 Présentation des utopies de 1^{er} niveau par les rapporteurs de chaque groupe et remise en "concourance"

17.30. Atelier et Table ronde finale

Enonciation des utopies de second niveau par les intervenants. Conclusion.

18.00

Clôture

Arguments

Utopiade 1

*Où la problématique des cœurs d'îlot sera posée
en termes architecturaux et urbains
Où seront explorées les potentialités naturelles, sociales et sensibles
du motif métropolitain*

François Grether, architecte grand prix de l'urbanisme
Profondeur de l'îlot et enjeux urbains contemporains
Nouvelles formes de vie collective et potentiels de naturation

L'îlot est en principe petit et différent de son environnement. Pour l'urbaniste, c'est un fragment de territoire délimité par le réseau continu des voies publiques, une emprise appropriée, privative par définition.

Le cœur peut être la résultante des autres composantes de l'îlot, une sorte d'accompagnement ou de délaissé ; au contraire, il peut être le principe générateur des occupations qui lui sont agrégées. C'est en tout cas *une partie commune à partager*.

Dans la profondeur de l'îlot, apparaissent deux questions caractéristiques de notre époque ; celle des rapports de voisinage et de nouveaux usages hors de l'espace public, et celle des relations avec ce qui échappe à la production du cadre urbain, le temps climatique, les saisons et le végétal, l'eau, le ciel. Beaucoup reste à imaginer sur ces deux thèmes de la vie collective de proximité et des rapports aux éléments de nature – deux enjeux cruciaux d'aujourd'hui. A mon sens, il n'y a pas de réponse dogmatique : chaque situation singulière doit prévaloir pour motiver une réponse spécifiquement appropriée et autant que possible inventive.

Marc Boixel, architecte associé de l'agence Garo-Boixel architectes
Trois réalisations d'îlot urbain
La limite, le programme et le rapport au sol

A partir de quelques expériences de conception et réalisation d'îlots, nous soulignerons l'importance des questions liées à l'intériorité et au statut des espaces, déterminés notamment par leur délimitation, leur échelle, leur programmation, avec une attention particulière à porter au rapport que ces programmes sont capables d'établir avec le sol.

- *Ilot des Iles* à Nantes (Ile de Nantes) : une cour fermée pour logements collectifs, logements individuels, ateliers d'artistes et locaux d'activités, indéterminés dans leur destination au moment de la conception ;
- *Ker Adélie* à Saint-Nazaire : petit programme de 24 logements, dans un quartier d'habitat social, typique de l'urbanisme des années 70 (mais en bord de mer), fait de "barres", de tours et de plots tenus à bonne distance les uns des autres et instituant entre eux de grands vides au statut indéterminé (délaissé de terrain en forme de talus, occupé ponctuellement par une chaufferie de quartier) ; ce projet minimal demandait une densification ajustée du quartier : les enjeux étaient liés à la caractérisation des espaces, des distances à re-définir, des vis-à-vis à maîtriser, ...
- *Résidence pour étudiants* à Nantes : disposée autour d'une cour existante, dont les bâtiments devaient être partiellement démolis mais dont la forme urbaine était considérée par Alexandre Chémétoff, comme un patrimoine urbain à sauver.

Utopiade 2

*Où seront mises en débat
des formes expérimentales d'habiter et de se déplacer
Où l'on verra se recomposer et se réinventer
les rapports classiques entre espace privé, espace commun et espace public*

Benoît Molineaux
Physicien. Promoteur d'une économie coopérative sans but lucratif et à vocation d'utilité publique.
De la coopérative d'habitants à la coopérative de quartier
De l'hybridation des modes d'habiter et des pratiques de mobilité, d'assainissement, d'alimentation...

Nous sommes partis du constat suivant : notre mode de vie n'est ni durable, ni généralisable. Il y a déséquilibre entre consommation et renouvellement des ressources naturelles, entre la satisfaction de nos besoins et ceux des autres êtres humains. Alors nous avons créé une coopérative d'habitants, à la recherche de tels équilibres. Nous avons rédigé une charte des valeurs et parmi elles, la tolérance et l'ouverture. Nous avons pris la décision de ne pas limiter le nombre de membres. Devant le succès du

premier immeuble, à la fois social et écologique, nous avons grandi. Aujourd'hui nous avons construit 5 immeubles, nous en avons dix autres en projet et plus de 500 membres. Nous soutenons la création de primo-coopératives. Nous sommes impliqués dans la création de nouveaux quartiers. Nous participons à la planification urbaine et à l'établissement de conditions cadres pour créer des écoquartiers où il fait bon vivre. Nous participons à la coordination de quartiers, par exemple pour l'occupation des surfaces d'activités ou l'aménagement de l'espace public.

A travers le logement, nous avons démontré que, lorsque les êtres humains coopèrent, ils parviennent à construire des immeubles de bien meilleure qualité, avec plus de services et pour des loyers bien inférieurs à ce que propose l'économie de marché. Alors nous avons décidé de ne pas nous limiter au logement. Nous soutenons et portons des projets de nouvelles coopératives de quartier par exemple autour de l'alimentation, de l'énergie, de l'assainissement, de la santé, de la culture...

Mireille Apel-Muller

directrice de l'IVM, Institut pour la ville en mouvement, Paris

Par chez soi en cœur d'îlot

Passages contemporains et hyper-lieux mobiles

En France, 80% des gens rêvent d'une maison indépendante avec un jardin. Mais ce rêve est ambivalent. Il s'accompagne de la recherche d'une ville offrant une pluralité de relations sociales, des réseaux de mobilité performants, une accessibilité simple et rapide à un vaste éventail de lieux culturels, de consommation, de travail. La région francilienne aujourd'hui ne séduit pas. Pire, elle suscite un tel rejet, que la majorité de ses habitants (69 %) aspire à déménager. En cause ? Le rythme de vie, trop stressant, son coût, trop élevé, et la pollution... Mais pour aller où ? Vers des villes de taille moyenne, des petites villes ou des villages situés dans la périphérie d'une grande ville. Comment alors concilier l'inconciliable – les désirs d'espace, de nature, de services et d'intensité urbaine ?

Des villes comme Saint-Nazaire, de faible densité, sont des territoires qui permettent de concevoir des îlots urbains « comme à la campagne ». Mais l'enjeu de l'accessibilité, de la porosité et de l'urbanité de ces îlots comme le défi environnemental demeurent. Reste alors à...

- penser les passages du 21^{ème} siècle qui ouvrent vers les flux ou les aménités urbaines, en imaginant des événements des services et des réseaux qui permettent au passant d'y être le bienvenu,
- faciliter des services novateurs de mobilité pour limiter l'usage de la voiture individuelle ; l'annonce de l'arrivée du véhicule autonome, propre et connecté, avec ses exagérations et ses fausses nouvelles, offre une occasion parfaite pour débattre et remettre à plat nos usages et nos pratiques de mobilité.

« Passages » et « Hyperlieux mobiles » sont deux exemples récents de la réflexion que l'Institut pour la ville en mouvement mène sur l'évolution des mobilités contemporaines.

Utopiade 3

*Où l'on pourra discuter des potentialités de nouvelles formes juridiques
pour faciliter la naissance de tiers-lieu ou d'espaces communs*

*Où s'hybrideront étonnamment
"droit souple" et "objets transitionnels"
design juridique et conseil architectural
les figures de l'expert et du fou du roi*

Violaine Hacker

consultante en Legal Design & Soft Law

Soft Law

L'objectif est de produire quelques utopies réalistes – à bref, moyen et long terme concernant l'utilisation d'un droit nouveau, qui est en plein développement et donc peu systématisé.

Chartes de valeurs, normes techniques, labels privés, recommandations, avis... la *Soft Law* (ou le « droit souple ») est appelée à nourrir notre quotidien – grâce à la légèreté de ses procédures et à son caractère influent. Bien que non contraignante *de jure* comme l'est le « droit dur », elle a un impact *de facto*. Ce droit ne se définit donc pas par ses effets de contrainte, mais par des effets qui sont mesurés par les destinataires de la norme et par le juge. Celui-ci reconnaît de plus en plus la force de ce type d'outils, et en particulier de ceux qui sont énoncés par des acteurs non étatiques comme les entreprises de droit privé (cf. par ex : *Numéricable*).

Penser l'avenir de l'utilisation de la *soft law* sur le territoire, c'est interroger :

1. *le caractère démocratique de son élaboration* : quelle est la légitimité des parties prenantes à énoncer le Droit et à en appréhender le caractère créatif et mouvant ? Avec quel respect de la transparence, et sous quelles conditions d'indépendance et de responsabilité ? Est-il possible de créer des formats différenciés du droit, et d'inventer des modalités d'implication différentes suivant les moments des processus vivants - par exemple, pour les formes d'innovation ouverte et collaborative, pour les tiers lieux ou les "communs urbains" ;
2. *la banalisation de son utilisation* : l'instrument de la *soft law* est approprié là où la complexité naturelle et sociale défie nos catégories usuelles et nos capacités décisionnelles. Il manifeste la possibilité de faire approuver des normes sur des sujets encore incertains, politiquement trop sensibles ou fortement dépendants d'avancées techniques dont la validité scientifique est encore discutée ; il peut aussi s'avérer complémentaire au « droit dur » dans diverses situations stratégiques ;
3. *la remise en jeu du principe de responsabilité*, via la question de l'indétermination : ces dernières années, des actes de *soft law*, qui n'étaient jusqu'alors pas susceptibles de recours juridictionnels (comme de simples communiqués de presse ou des prises de position d'autorités publiques) le deviennent ; la *soft law* est déjà utilisée pour protéger les intérêts des consommateurs et des salariés (Affaire Dassault Systèmes), en matière de droit de la consommation ou de libertés fondamentales ; de nouveaux domaines sont concernés... Imaginons ensemble d'autres secteurs...

Bruno Plisson

architecte conseil, Nantes

Expert ou fou du roi ?

Des objets transitionnels pour des espaces d'étonnements...

Le moment où le chercheur entre en scène est toujours problématique. La difficulté de son rôle réside en ce qu'il n'est pas maître du personnage qu'il représente. Qu'il le veuille ou non, il incarne la figure du spécialiste. Pour le public qui est en face de lui, le spécialiste est là pour fournir des solutions, clé en main ; au décideur de poser les questions, au spécialiste de les élucider et d'apporter les réponses, et ensuite au décideur de décider. Cette forme de division du travail fait partie de notre culture. L'enjeu pour le décideur est de se situer dans un monde de certitudes, où il n'y ait plus d'alternative et où la solution proposée soit de l'ordre de l'évidence. Pour l'élu, le rôle de l'expert est moins d'infléchir la politique qu'il mène par la connaissance que d'assumer son recours en légitimité.

Le paradoxe du chercheur est donc qu'il est censé « connaître », qu'il doit faire bonne contenance, et qu'en même temps il ne sait presque rien, par définition, puisqu'il vient du dehors. Le chercheur n'est donc pas le conseiller du prince, il est plutôt le fou du roi. Celui-ci n'apporte pas avec lui de savoir préétabli. Il ne truque pas. Il ne manipule pas. Mais il joue du pouvoir de sa mise en scène pour d'abord créer des espaces d'étonnement. Par son jeu de grillot, par ses grimaces, par ses regards latéraux, le fou du roi renvoie au public qu'il a en face de lui, comme en miroir, le sens de sa mémoire et de ses amnésies. [Michel Marié / <http://www.michel-marie.eu/nomade-savoir.html>]

Le recours à des "objets transitionnels", qu'il s'agisse de tables longues, d'étal forain, de plateaux de jeu, de Germinator, d'orientations d'aménagement ou de cartes heuristiques..., peut participer à la fabrication de ces fameux "espaces d'étonnement" – sur ce que pourrait signifier un cœur l'îlot.

Notices biographiques des conférenciers

Mireille Apel-Muller,

dirige l'Institut pour la ville en mouvement depuis sa fondation avec François Ascher en 2000, où elle conduit des programmes de recherche-action et d'innovation sur les mobilités urbaines. L'IVM développe une approche internationale des mobilités fondée sur l'observation des mutations urbaines et sur l'évolution des modes de vie. Conférences internationales (sur le rôle des taxis, la gouvernance urbaine, le droit à la mobilité, l'architecture du mouvement, la ville lisible, l'apprentissage des mobilités, les Cleantech, les nouveaux usages ...), projets démonstrateurs, expérimentations, concours, expositions... Elle anime un réseau international d'experts, de collectivités locales, d'universités; l'IVM dispose d'antennes en Chine, Argentine, et Brésil. Elle a notamment co-dirigé des expositions (sur l'intermodalité, la ville durable, la rue, les passages), une vingtaine d'ouvrages dont le dernier: "Passages, espaces de transition pour la ville du 21^e siècle" est édité chez Actar. Elle a participé à la fondation des concours d'architecture européens

EUROPAN. Aujourd'hui, depuis l'intégration de l'IVM à l'ITE VEDECOM, l'IVM développe des projets d'assistance à l'aménagement pour les nouvelles mobilités et des programmes autour des questions sociétales et spatiales liées au véhicule autonome. Le dernier programme « Hyperlieux mobiles » est en cours de développement.

Marc Boixel

Diplômé de l'Ecole d'Architecture de Nantes. 20 années d'encadrement de travaux dirigés d'architecture à l'ENSA de Nantes en tant que vacataire jusqu'en 2011. Lauréat avec Nicole Garo, d'"Europan" en 1991 et des "Albums de la Jeune Architecture" en 1993. A cette occasion, création de l'agence Garo-Boixel en 1991

François Grether, architecte grand prix de l'urbanisme

François Grether a tout d'abord exercé son activité vouée aux transformations urbaines pour le Programme spécial Aurès en Algérie, puis pour l'aménagement de La Villette et sur de nombreux sujets à l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR).

Dans une seconde période, à titre libéral, il a œuvré à d'importants projets urbains dans différentes villes, tels que l'île Seguin et les terrains Renault à Boulogne-Billancourt, les Quartiers Nord à Amiens, le Romarin à Euralille, Lyon Confluence et Gerland à Lyon, Rives nouvelle et Cœur de Maine à Angers. Clichy-Batignolles à Paris...

Violaine Hacker, consultante en Legal Design & Soft Law.

Violaine Hacker est consultante en politique publique & Legal Design - spécialiste de la Soft Law (droit souple). Elle rédige des référentiels communs sous différents formats : autorégulation au sein d'organismes publics (Commission européenne, Afnor/Comité européen de normalisation/International Organization for Standardization), référentiels et labels privés, ou chartes éthiques pour des organisations privées.

Elle est aussi fondatrice de *Common Good Forum*, tiers-lieu qui favorise la rencontre entre des savoirs émanant de sources diverses, parfois antagonistes, et assure la médiation pour permettre l'intercompréhension et la production de nouveaux savoirs en matière de développement durable. Elle utilise en particulier les outils conceptuels de la pensée philosophique du *bien commun*.

Elle est docteur en droit public et titulaire d'un master en sciences politiques (sociologie et philosophie politique). Elle a enseigné et réalisé des recherches sur les questions européennes et l'analyse institutionnelle des biens communs (Université, École de commerce, Sciences Po, Think tanks).

Benoît Molineaux

Né à Gondar en Éthiopie en 1965 puis résidant en Suisse depuis 1970, Benoît grandit en étant conscient des injustices du monde et de la chance qui est la sienne. Intéressé d'abord par une compréhension "technique" du monde, il poursuit des études de physique et de géophysique à Grenoble puis effectue son doctorat en physique de l'atmosphère à Genève en 1997. Après une période de recherche et surtout d'enseignement, il quitte le monde académique pour devenir directeur de l'association Terragir énergie solidaire dès 2008. Il apprend à manager une équipe d'une dizaine de personnes qui proposent des services pour réduire les consommations d'énergie en Suisse et utiliser les économies réalisées pour financer la rénovation de dizaines d'écoles en Amérique latine et en Afrique. En parallèle, il crée avec des amis la coopérative d'habitants Équilibre à partir de 2005 qui passe d'une structure essentiellement bénévole à une structure professionnelle en 2014. La coopérative compte aujourd'hui 7 employés. Benoît en est le secrétaire général à 70%. Le reste de son temps, il le passe en loisirs, en famille, ou en s'investissant bénévolement pour les coopératives de quartier, telle que le Supermarché participatif paysan - la Fève.

Bruno Plisson

Né le 11 octobre 1957 à Nantes, je vis, j'étudie, je travaille et je continue à chercher des façons de travailler en ayant fait le choix de rester à Nantes, dans un temps long, très long. Entre la recherche de nouvelles pratiques du métier d'architecte et la pratique d'une recherche action "parmi les gens", la réflexion de Michel Marié sur les rôles respectifs du fou du roi et du conseiller du Prince s'impose à moi depuis 25 ans que j'accompagne la politique de la ville pour la commune de Rezé, en tant qu'architecte consultant indépendant. Et depuis 6 ans que j'accompagne gracieusement 1 habitante, en tant que consultant également, dans le cadre d'un contrat de ville avec l'ANRU, sur le quartier Bottière Pin Sec à Nantes.